

N° NOR ENV U 9320430 A

A R R E T E

portant classement parmi les sites du département de la Charente-Maritime de l'ensemble formé par le château d'Authon et le moulin de Guignebourg sur la commune d'AUTHON-EBEON.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

- VU la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée notamment par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 en particulier les articles 5-1 et 8, ensemble le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 pris pour son application ;
- VU les résultats de l'enquête administrative prescrite par arrêté préfectoral en date du 5 mai 1986 et notamment le consentement des propriétaires ;
- VU l'avis émis par la commission départementale des sites, perspectives et paysages de la Charente-Maritime le 28 janvier 1987 ;
- VU l'avis émis par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages le 9 mars 1989 ;

Sur proposition du directeur de l'architecture et de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la conservation du site en raison de son caractère présente un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 susvisée ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Est classé parmi les sites du département de la Charente-Maritime l'ensemble formé par le site du château d'Authon et du moulin de Guignebourg, situé sur la commune d'AUTHON-EBEON, conformément à la carte au 1/25000ème au périmètre écrit et au plan cadastral, annexé au présent arrêté.

.../...

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au préfet du département de la Charente-Maritime et au maire de la commune d'AUTHON-EBEON.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, la carte au 1/25000ème et le plan cadastral pourront être consultés à la préfecture de la Charente-Maritime et à la mairie d'AUTHON-EBEON.

ARTICLE 4 : Le directeur de l'architecture et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le 10 NOV. 1993

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme

Jean FREBAULT

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Le Chargé du Bureau des Sites  
et Ensemble Urbains Intégrés

Thierry LEMOINE